



# L'environnement en France

## Rapport sur l'état de l'environnement

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Économie verte](#) > [Dépenses pour l'environnement](#) > [Dépenses par domaines](#) > [La dépense de lutte contre le bruit](#)

# La dépense de lutte contre le bruit

## Fiches thématiques

La dépense nationale de lutte contre le bruit distingue trois types d'actions : celles destinées à la réduction des émissions sonores liées au transport, celles liées à la production industrielle et les mesures de protection de l'habitat. En 2016, elle s'élève à 1,9 milliard d'euros (Md€), soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2015. L'investissement est le principal moteur de cette progression du fait notamment, de l'augmentation des coûts des travaux d'isolation en fenêtres acoustiques dans le bâtiment. La lutte contre le bruit représente le septième poste de dépense de protection de l'environnement en France, soit 4,1 % du total. Les ménages sont le premier financeur des actions visant à réduire les émissions sonores en réalisant 63,8 % des dépenses.

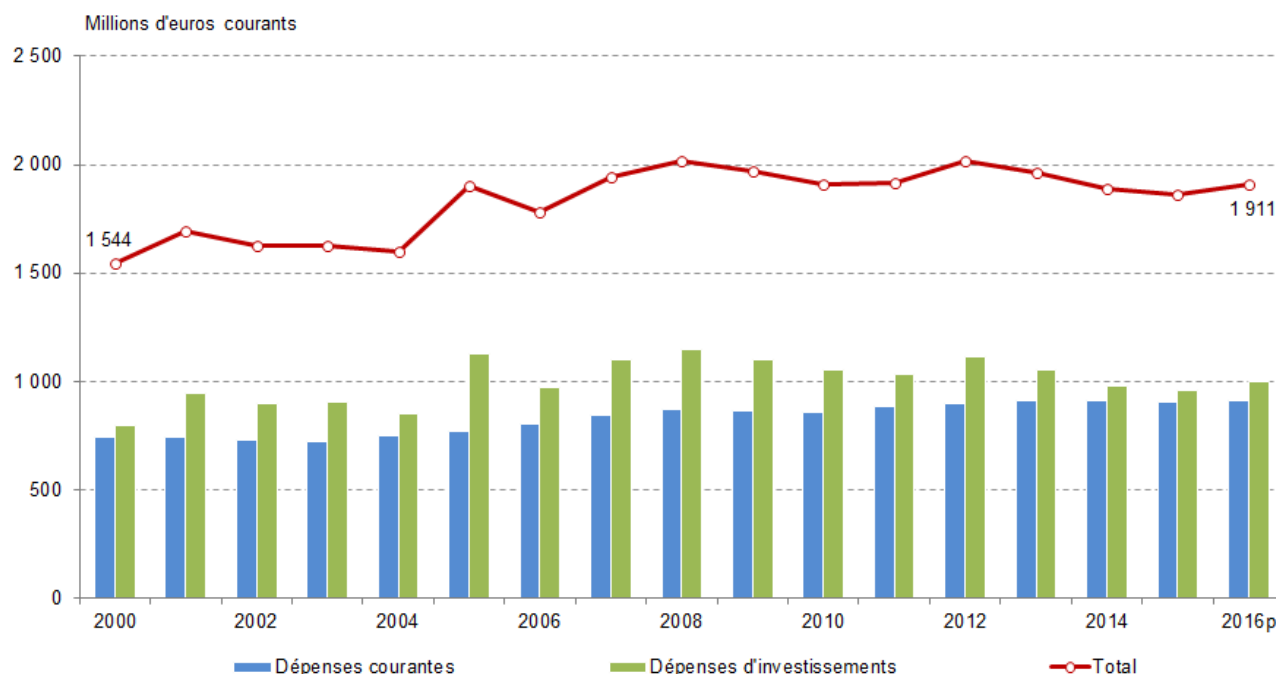
## Vue d'ensemble

En 2016, la dépense nationale de lutte contre le bruit s'élève à 1,9 Md€, soit 4,1 % de la dépense de protection de l'environnement en France. Ce montant progresse de 2,6 % après avoir diminué en moyenne de 2,7 % par an entre 2012 et 2015. Globalement, la dépense est relativement stable depuis une dizaine d'année (- 0,7 % par an en moyenne depuis 2008).

Elle se répartit de manière équilibrée entre les dépenses d'investissements (52,2 %) et les dépenses courantes (47,8 %). En 2016, les dépenses d'investissements repartent à la hausse (+ 4,2 %)

favorisée notamment par la reprise des travaux d'isolation en fenêtres acoustiques dans le bâtiment (+ 3,8 %). Les dépenses courantes restent quant à elle stables (+ 0,9 % après - 0,6 % en 2015).

## Évolution de la dépense nationale de lutte contre le bruit



**Note :** p = données provisoires.

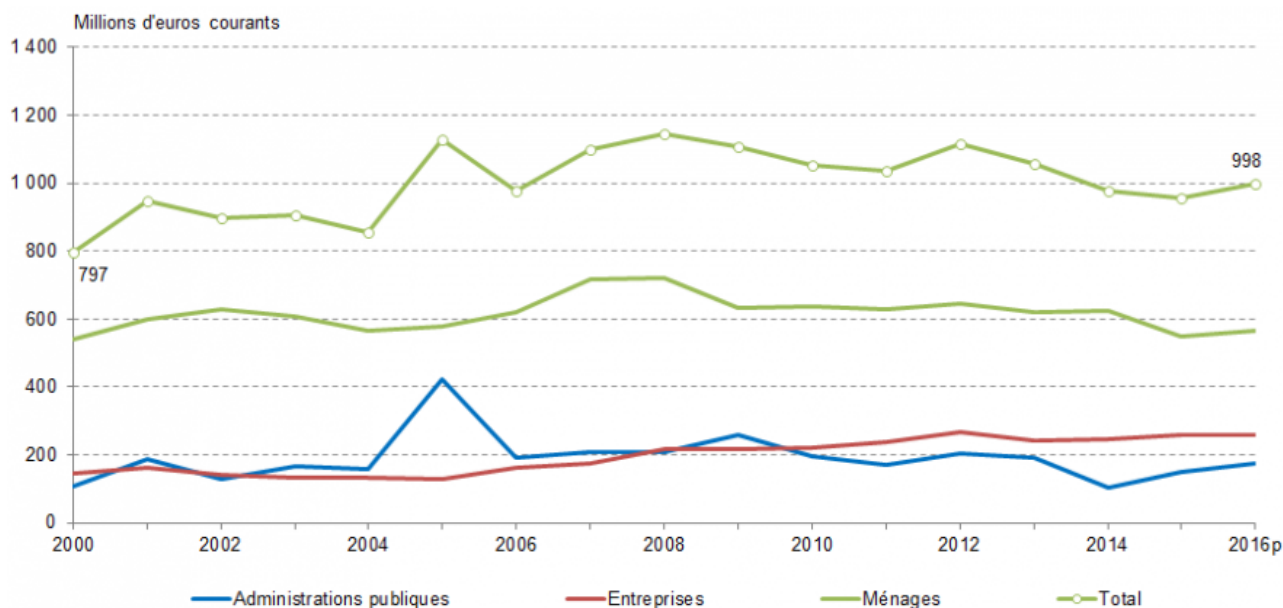
**Source :** SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

## Dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissements associées à la lutte contre le bruit s'établissent à 1,0 Md€ en 2016, soit 52,2 % du périmètre de la dépense nationale. Orienté globalement à la baisse depuis 2008 (- 1,7 % par an en moyenne), l'investissement progresse en 2016 (+ 4,3 %). Cette évolution fait suite à plusieurs années de baisse, initiées notamment par l'achèvement de certains programmes de réduction du bruit, comme par exemple le Plan Bruit de l'Ademe (2009-2014). En effet, l'isolation acoustique des bâtiments représente 89,4 % des dépenses d'investissements. Ces dépenses sont essentiellement estimées à partir des coûts que représente le traitement acoustique des fenêtres. Après une baisse généralisée du marché global des fenêtres (tout type de fenêtres) depuis 2008, celui-ci repart à la hausse en 2016 : + 3,8 % en valeur en 2016 par rapport à 2015 (TBC, résultat de l'enquête annuelle sur le marché des fenêtres en France, 2018).

## Évolution du financement des investissements pour

# lutter contre le bruit



**Note :** p = données provisoires.

Les administrations publiques regroupent l'État et ses opérateurs et les Collectivités locales.

**Source :** SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

Les ménages sont les principaux investisseurs dans le domaine de la lutte contre le bruit avec près de 0,6 Md€ en 2016, soit 56,6 % de l'investissement en faveur de la réduction du bruit. La majorité de ces investissements ont lieu dans le domaine de l'isolation acoustique des logements avec 0,4 Md€ investis pour le renforcement de l'isolation dans l'existant.

Les entreprises investissent 0,3 Md€ en faveur de la réduction du bruit en 2016, soit 25,8 % du total investi. Elles réalisent la plupart de leurs investissements dans le traitement acoustique des nouvelles constructions, avec près de 0,1 milliard d'investissements.

Le secteur public réalise 0,2 Md€ d'investissements en 2016 : 0,04 Md€ en tant que porteurs de projets et 0,1 Md€ distribué sous la forme d'aides directes ou d'avantages fiscaux notamment auprès des ménages (crédit d'impôt, aide à l'insonorisation des logements, etc.).

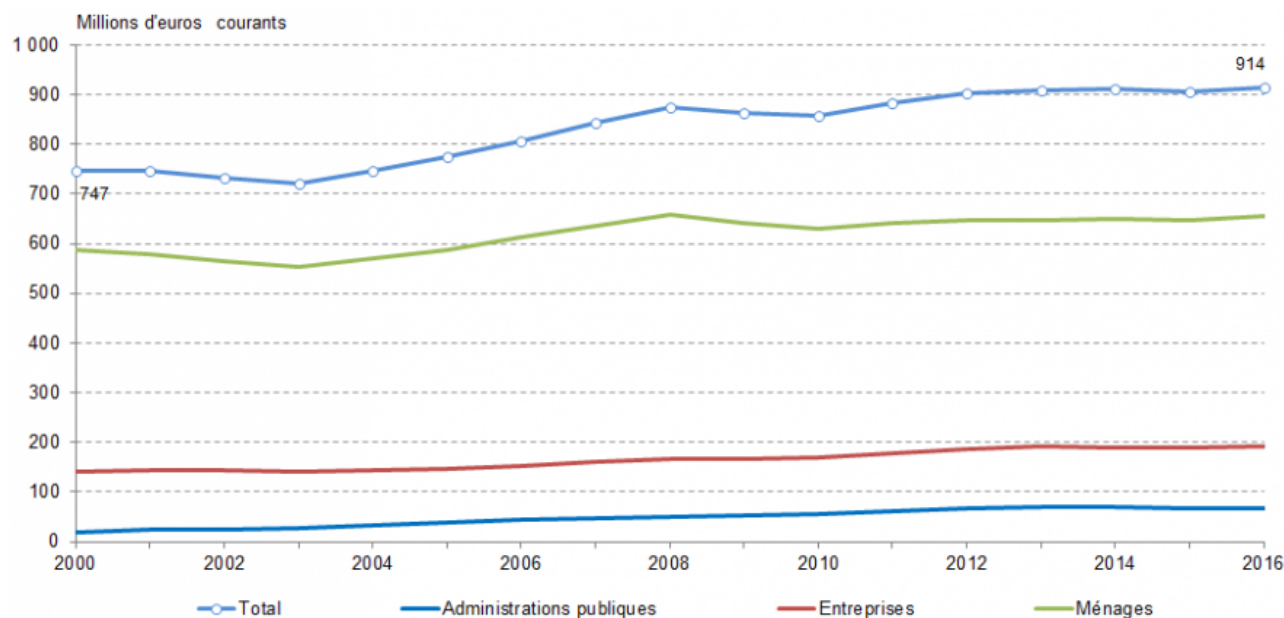
## Dépenses courantes

La dépense courante associée à la lutte contre le bruit s'élève à 0,9 Md€ en 2016 ; elle représente 47,8 % du périmètre de la dépense nationale.

Elle progresse depuis 2000, avec une croissance moyenne annuelle de 1,3 %. En 2016, elle reste stable par rapport à 2015. Cette stabilité

d'ensemble masque des variations plus marquées par usage : la dépréciation ne cesse de croître tandis que les dépenses relatives au remplacement des silencieux des véhicules légers et utilitaires et des deux roues ralentissent depuis quelques années.

## Évolution du financement des dépenses courantes pour lutter contre le bruit



**Note** : p = données provisoires.

Les administrations publiques regroupent l'État et ses opérateurs et les Collectivités locales.

**Source** : SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

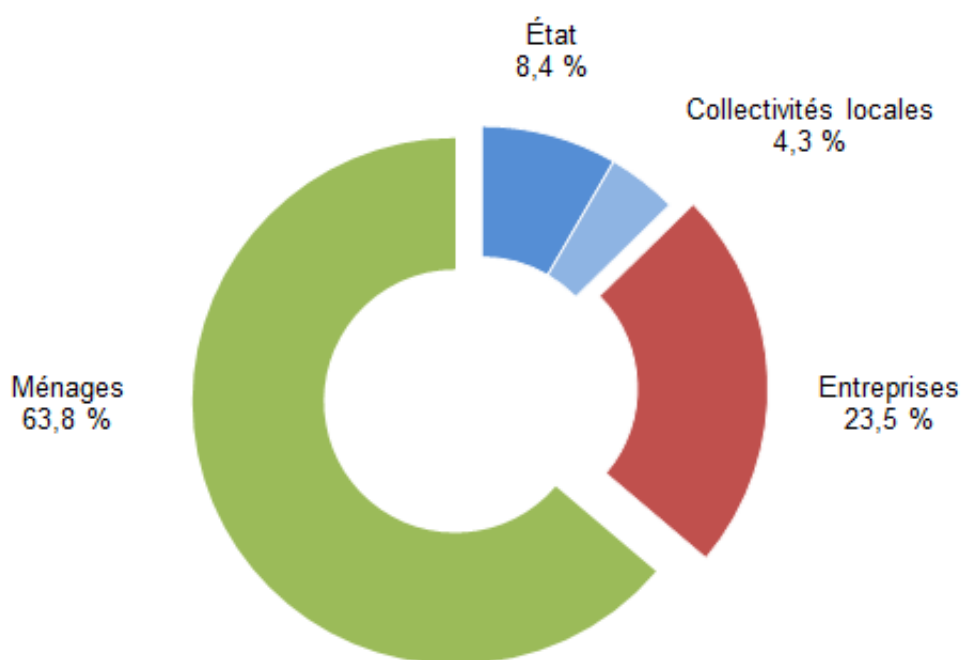
Les ménages constituent le contributeur principal de la dépense courante pour la réduction du bruit et des vibrations. En 2016, ils financent plus des deux tiers, soit 0,7 Md€, contre moins d'un quart pour les entreprises (0,2 Md€). Comme les ménages, les entreprises financent principalement le remplacement des silencieux des systèmes d'échappement de leur flotte de véhicules.

Enfin, le secteur public finance une part marginale de la dépense courante (0,07 Md€, soit 7,3 %) sous la forme essentiellement d'amortissements.

## Financement

En 2016, les ménages sont les principaux contributeurs du financement des dépenses de lutte contre le bruit avec plus de 1,2 Md€ versé en 2016 (63,8 %), devant les entreprises pour 0,5 Md€ (23,5 %) et les administrations publiques pour 0,2 Md€ (12,7 %).

## Répartition du financement des dépenses de lutte contre le bruit en 2016 (données provisoires)



**Note** : données provisoires.

**Source** : SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

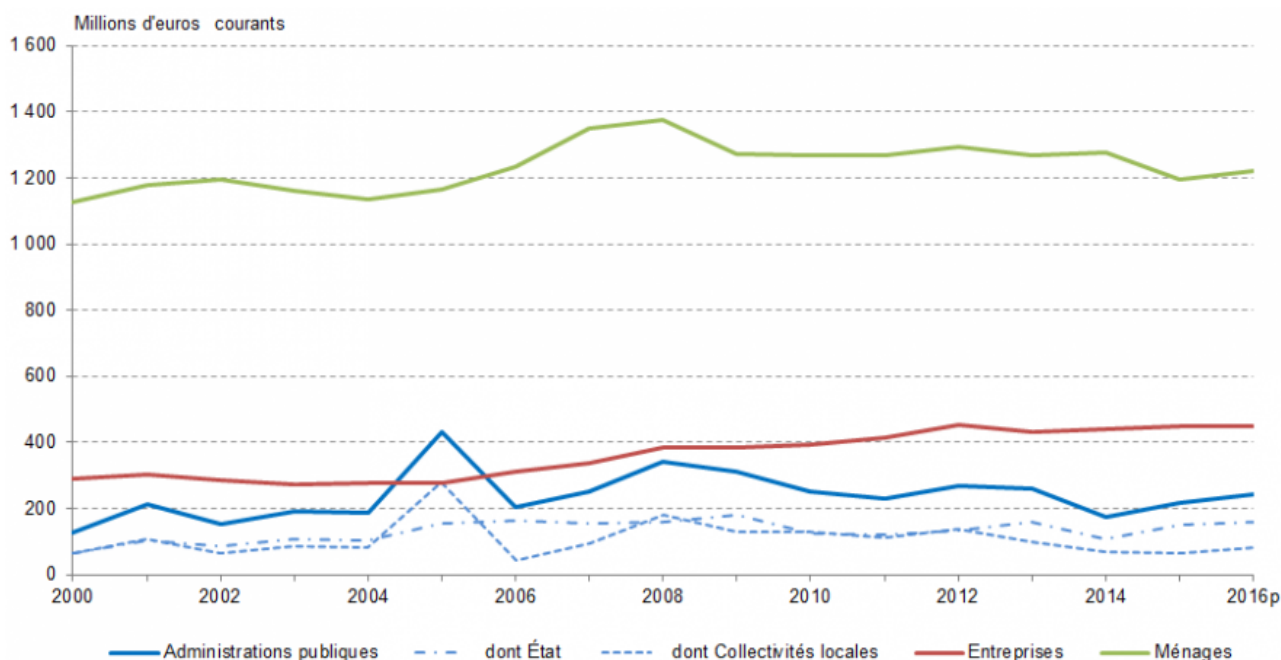
Avec plus de 1,2 Md€ versés en 2016, les ménages sont les principaux contributeurs du financement des dépenses. Le traitement et le renforcement acoustique des logements, neufs ou existants, sont leur principale charge de dépenses. Ils consacrent ainsi plus d'un milliard d'euros (84,4 %) pour l'isolation acoustique des bâtiments, neufs ou existants, par l'achat de fenêtres. Le remplacement des silencieux des systèmes d'échappement des véhicules (voitures et deux-roues) constituent le deuxième facteur de dépense avec près de 0,2 Md€ versé (14,8 %). En 2016, les dépenses des ménages croient de 2,0 % en valeur, mais reste relativement stable sur le long terme avec une croissance annuelle moyenne de 0,5 % entre 2000 et 2016.

Les entreprises ont dépensé 0,5 Md€ en 2016. Comme les ménages, les entreprises financent essentiellement des projets d'isolation acoustique dans les bâtiments et particulièrement dans les constructions neuves. Le remplacement des silencieux des systèmes d'échappement de leur flotte de véhicule constitue leur deuxième poste de dépense. En 2016, les dépenses des entreprises restent stables (- 0,3 %).

Le reste de la dépense est mobilisé par le secteur public avec 0,2 Md€ versés en 2016. Les administrations publiques financent principalement des programmes de réduction du bruit, comme par

exemple le programme de résorption des points noirs du bruit (PNB) pour les transports. Elles proposent également des avantages fiscaux pour des projets (aides, crédit d'impôt, etc.) notamment destinés au renforcement de l'isolation acoustique des bâtiments. En 2016, les dépenses des administrations publiques augmentent fortement de 12,0 % en raison d'une augmentation des dépenses relatives au programme de Modernisation des Itinéraires Routiers.

## Évolution du financement des dépenses de lutte contre le bruit



**Note** : p = données provisoires.

Les administrations publiques regroupent l'État et ses opérateurs et les Collectivités locales.

**Source** : SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

## Méthodologie

### Champ couvert

Par convention, la lutte contre le bruit couvre trois domaines d'activités :

- La construction de dispositifs de protection contre le bruit qui se réfère aux activités et mesures ayant pour objectif l'installation et l'exploitation de dispositifs antibruit. Ce domaine couvre principalement deux types d'actions : le traitement des infrastructures de transport terrestre et l'isolation acoustique des

bâtiments. Le traitement des infrastructures de transport terrestre concerne aussi bien le réseau routier national, concédé ou non concédé que le réseau ferroviaire. Les dispositifs antibruit prennent différentes formes, comme par exemple l'installation d'écrans, de remblais ou de haies. Le coût de ces dispositifs est comptabilisé dans la dépense. L'isolation acoustique des bâtiments, qu'ils soient neufs ou anciens, passe en particulier par l'installation de fenêtres antibruit. Cette action constitue une part importante de la dépense relative à la construction de dispositifs de protection ;

- Les réductions du bruit à la source concernent les activités et mesures dont l'objectif est de réduire le bruit au stade de sa production. Ce domaine inclut les actions menées par les établissements industriels pour atténuer le bruit et les vibrations de leurs équipements, ainsi que le remplacement de silencieux des véhicules légers et des deux roues, et l'application de revêtements silencieux sur les voies urbaines et périurbaines.
- Les activités de mesures, de contrôle et d'analyse du bruit qui couvrent les activités ayant pour objectif le contrôle du niveau de bruit et de vibrations. Les dépenses intègrent les actions de mesure du bruit des établissements industriels, le classement sonore des infrastructures, les observatoires du bruit, les réseaux de mesure du bruit des aéroports et le contrôle technique des véhicules (uniquement la partie concernant la mesure du niveau sonore du véhicule).

Le compte de dépense de lutte contre le bruit fait partie du compte de dépense de protection de l'environnement, qui constitue l'une des composantes Système européen pour le rassemblement des informations économiques sur l'environnement (SERIEE). Ce compte correspond au poste 5 de la Classification des Activités et dépenses de Protection de l'Environnement (CEPA 2000) « Lutte contre le bruit et les vibrations ».

### **Cadre analytique**

La dépense de lutte contre le bruit est un agrégat qui mesure l'effort financier consenti par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques, entreprises et ménages) à ce domaine. Cet agrégat est évalué « brut », c'est-à-dire qu'il incorpore de la consommation de capital fixe (amortissement du capital investi).

La dépense courante comprend l'ensemble des dépenses courantes effectuées par les ménages, les entreprises, l'État, les collectivités locales et les établissements publics. Elle inclut, notamment, le remplacement de silencieux des véhicules et les consommations intermédiaires des entreprises dans le cadre de

leurs actions de lutte contre le bruit.

La dépense d'investissements comprend, en particulier, les travaux d'isolation acoustique dans les bâtiments, les projets de résorption des points noirs du bruit.

### **Sources de données**

Le calcul de la dépense de lutte contre le bruit est réalisé par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) qui rassemble des données venant de différentes sources, en particulier :

- la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ;
- l'enquête Antipol (enquête dans l'industrie sur les investissements, les études et les dépenses courantes pour protéger l'environnement) de l'INSEE ;
- l'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement des sociétés d'autoroutes réalisé par le Service de la Donnée et des Études Statistiques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Les données sont disponibles à  $n + 2$  ans.

Les séries de données relatives à la dépense de lutte contre le bruit sont recalculées chaque année, lors de la nouvelle campagne d'actualisation. En effet, d'une part, certaines données évoluent encore (corrections d'erreurs, arrivée tardive d'information, etc.) ; d'autre part, de nouveaux éléments ou procédures de calcul peuvent être intégrées au compte en vue d'améliorer la qualité et la fiabilité de la dépense.

Les séries de données relatives à la dépense de lutte contre le bruit sont diffusées par composante (dépenses courantes et dépenses d'investissements) et par catégories d'agents financeurs (administrations publiques, entreprises et ménages) à partir de 2000.

**VOIR AUSSI**



- Dépenses de protection de l'environnement
- La dépense nationale de protection de l'air et du climat
- La dépense nationale de gestion des eaux usées
- La dépense de gestion des déchets
- La dépense pour la protection des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface
- La dépense de protection de la biodiversité et des paysages
- La dépense d'administration générale pour la protection de l'environnement
- La dépense de récupération